



cutting through complexity

Tournée régionale ADCF / ADGCF

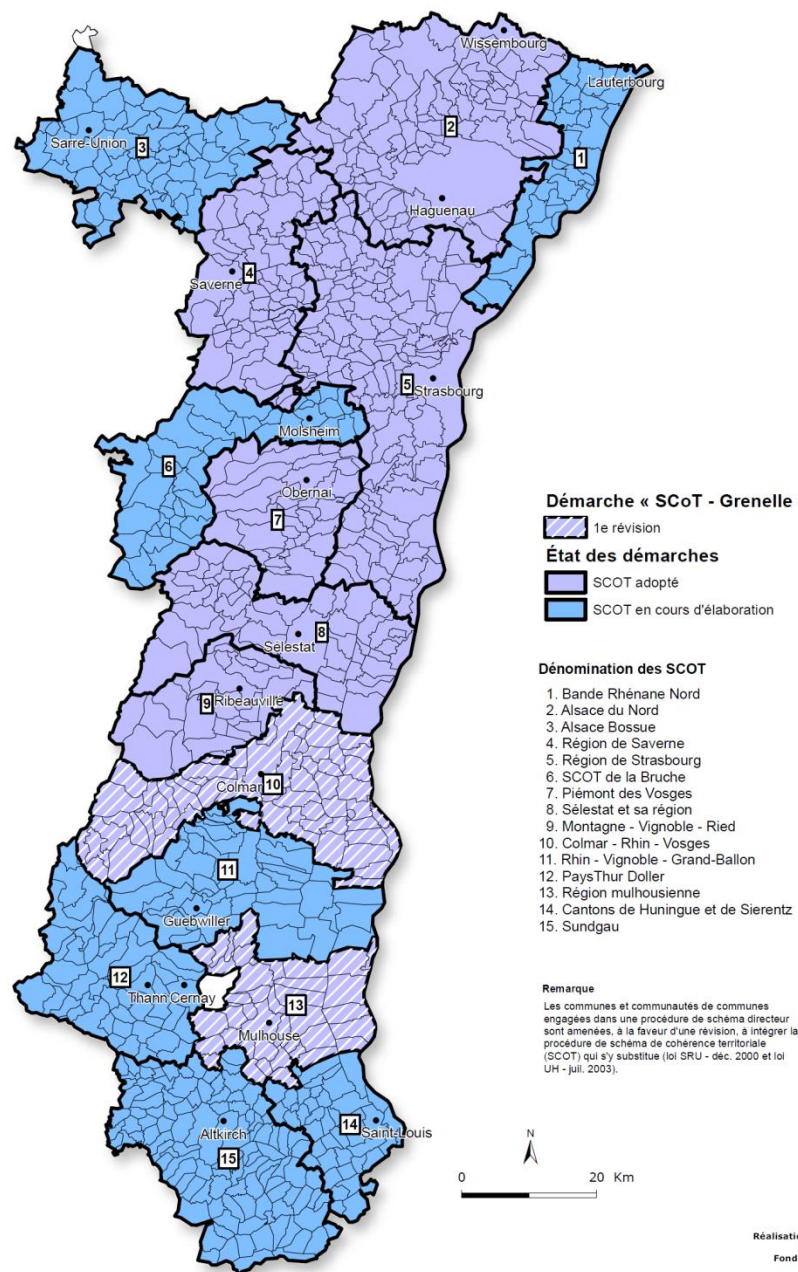
**Etat des lieux des coopérations
existantes entre le Conseil régional et les
communautés**

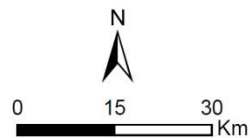
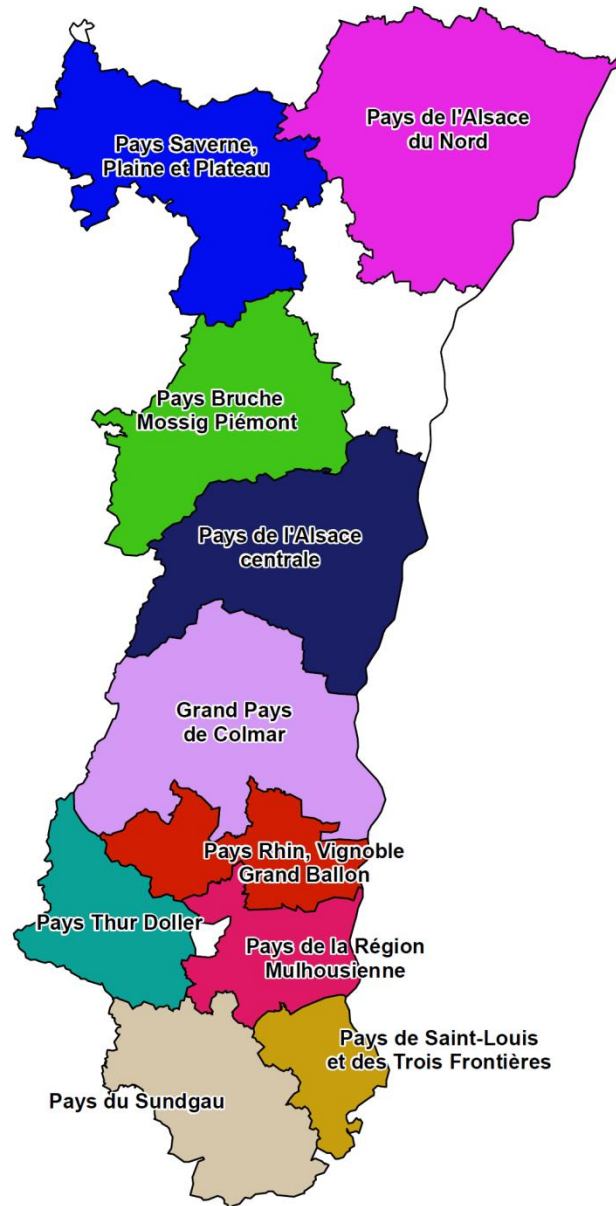
Alsace

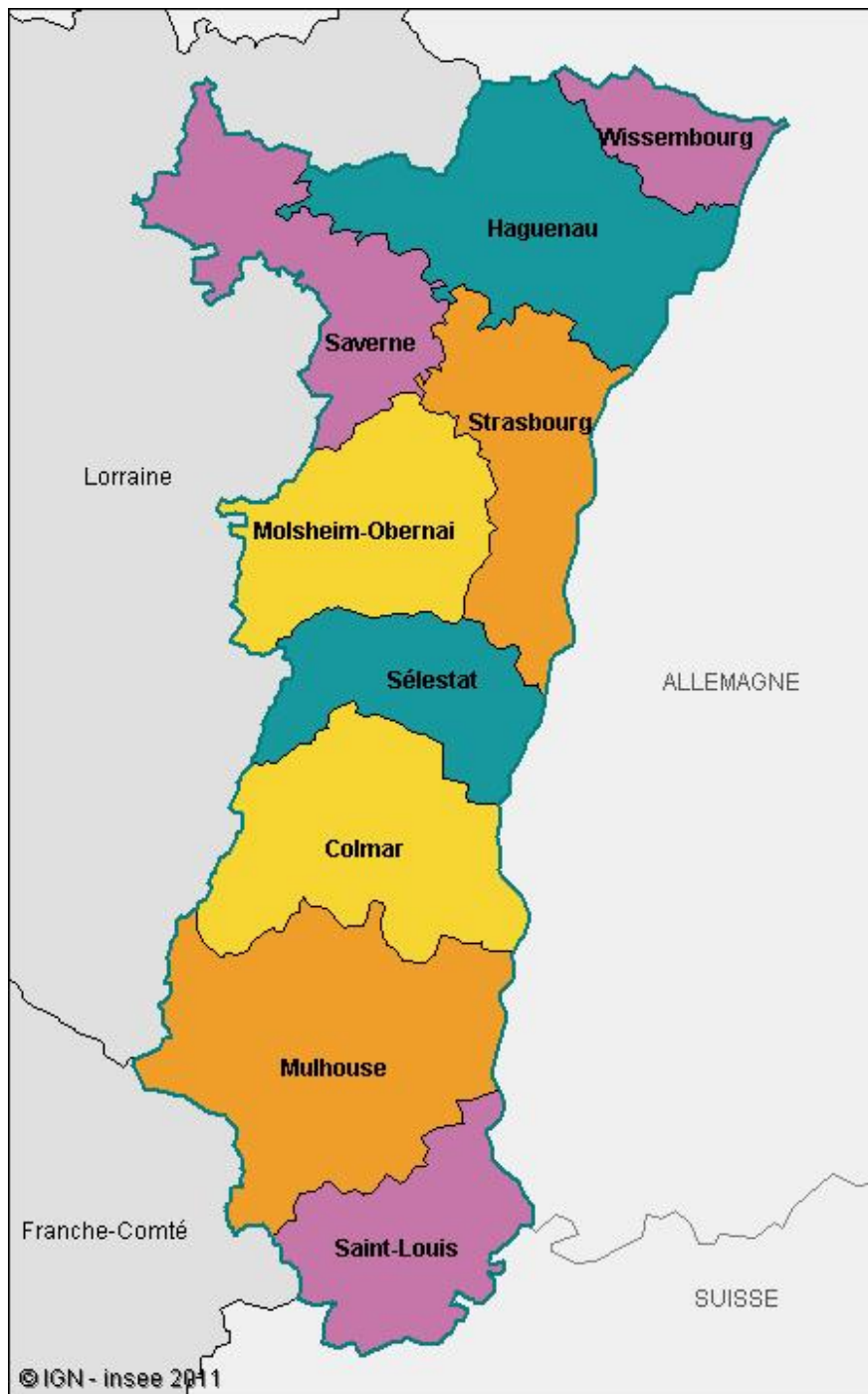
1. Caractéristiques géographiques et démographiques

1. Caractéristiques géographiques et démographiques

- **La région Alsace comptait 1 845 687 habitants au 1^{er} janvier 2010**
 - La 13^{ème} région la plus peuplée de France
- **Une superficie de 8 280 km²**
 - Soit 223 habitants au km², près du double de la moyenne nationale (114 hab./km²)
- **904 communes, dont deux de plus de 100 000 habitants**
 - Strasbourg (271 782 hab., INSEE 2010)
 - Mulhouse (109 588 hab., INSEE 2010)
- **Deux départements**
 - Bas-Rhin (67)
 - Haut-Rhin (68)
- **67 EPCI, dont**
 - Bas-Rhin: 40
 - 1 Communauté urbaine
 - 39 Communautés de communes
 - Haut-Rhin: 27
 - 2 Communautés d'agglomération
 - 25 Communautés de communes







Zones d'emploi en Alsace

Situation en 2010

Source: INSEE - 2010

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique (SCoRAN 2010)

Élaboration

Une élaboration conduite en concertation:

- Instance de Concertation Régionale (ICR) regroupant l'État, la région et les départements (élargissement possible aux CA)
- Réalisation de deux études sur lesquelles la stratégie a été développée

La SCoRAN devait contribuer à la définition d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) unique qui sera une traduction opérationnelle de la stratégie

Les enjeux de la SCoRAN:

- Construire un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs de l'aménagement numérique
- Dessiner les principes d'une stratégie de cohérence régionale

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique (SCoRAN 2010)

Quelques EPCI moteurs en matière d'aménagement numérique

- Trois agglomérations particulièrement actives en matière de réseaux de communication électroniques
 - La CU de Strasbourg (bonne couverture en haut débit, élaboration d'une stratégie numérique)
 - La CA de Colmar (desserte en haut débit voire très haut débit)
 - La CA Mulhouse Alsace Agglomération (desserte très haut débit développée, réseau interne en fibre optique)
- Concernant les autres EPCI
 - Projets de couverture haut débit de leur territoire
 - Mais absence de convergence avec les réseaux de desserte existants

Le développement de télécentres pour un aménagement harmonieux du territoire

- Maillage du territoire régional en télécentres reliés entre eux en très haut débit
- Services dédiés aux salariés et aux citoyens

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN 2012)

Élaboration

Une élaboration conduite en concertation:

- Maîtrise d'ouvrage de la région, aux côtés des deux départements
- Association des communes, intercommunalités et SCoT à l'élaboration
- Trois étapes: fixer les ambitions en matière de couverture numérique / analyse des paramètres technico-économiques du territoire / élaboration du projet

Un document rédigé par deux cabinets conseil

Les objectifs du SDTAN:

- Une feuille de route opérationnelle en matière de couverture numérique à court, moyen et long terme
- Une répartition des rôles entre acteurs publics et opérateurs privés
- Une présentation des actions publiques à mettre en œuvre

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN 2012)

Un diagnostic impliquant fortement les EPCI

Une concertation poussée

- Réalisation d'une enquête en ligne auprès de l'ensemble des EPCI
- Entretiens réalisés avec les SCoT
- Réunions plénières et bilatérales ayant conduit à établir un dossier pour chaque EPCI

L'élaboration d'un constat à trois échelles

- Concernant le grand public, attente forte des EPCI du développement d'une offre très haut débit
- Concernant les entreprises, attente forte des EPCI de raccordement de tout ou partie des zones d'activités à la fibre optique
- Concernant les services publics, l'interconnexion en fibre optique des sites publics n'est pas une priorité pour les EPCI

Mise en évidence d'un problème de débit qui nuit à l'attractivité du territoire

Volonté d'y répondre, au sein de chaque EPCI, en développant le très haut débit à horizon 2013-2015 pour les communes les moins bien desservies et la fibre pour l'ensemble des communes principales à horizon 2015-2020

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN 2012)

Une implication financière des EPCI

Un plan de financement estimé à 100 M€ pour la période 2012-2020 et impliquant les EPCI

Une implication des EPCI dans la maîtrise d'ouvrage

Deux hypothèses envisagées:

- Maîtrise d'ouvrage portée par les EPCI, soutenus par la région et les départements
- Maîtrise d'ouvrage portée par une structure de groupement réunissant la région, les départements et les EPCI

L'animation et le suivi du schéma directeur seraient assurés par la région et les départements (ou par la structure de regroupement si celle-ci venait à être créée)

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

Schéma Régional de Développement Économique (SRDE 2006-2011)

Élaboration

Ambition de faire du SRDE un document stratégique évolutif et partagé

Développement du SRDE sur un mode participatif avec l'ensemble des partenaires de la région (notamment EPCI et Chambres consulaires)

Trois enjeux majeurs:

- Fixer les orientations stratégiques en matière économique
- Promouvoir un développement économique équilibré
- Développer l'attractivité du territoire

Suivi

La région est garante du suivi et de l'évaluation du SRDE

Volonté de conduire deux évaluations (intermédiaire / finale)

Associer les pays et agglomérations en tant que partenaires

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

Schéma Régional de Développement Économique (SRDE 2006-2011)

Volonté d'impliquer les intercommunalités dans les différents objectifs

- **Dynamiser l'attractivité et la compétitivité**
 - Développement des transports urbains et de la multimodalité avec les CA et les CC (titres de transport combinés, information commune)
 - Inciter les agglomérations à investir dans la création de zones d'activités en dehors de leurs limites par des accords d'intérêts réciproques avec les CC
- **Décliner les politiques au niveau des territoires**
 - Développement d'une plateforme d'équipements pour le développement économique à l'échelle des pays, des agglomérations et des villes moyennes
 - Assistance technique et financière de la région aux pays et intercommunalités pour la conception de leur stratégie de développement économique
- **Mettre en place une gouvernance de l'action économique**
 - Volonté de privilégier une démarche contractuelle avec les partenaires
 - Participation des EPCI à la veille permanente ainsi qu'à la conception de la vision stratégique régionale

4. L'implication des intercommunalités dans le Contrat de Projets État-Région

4. L'implication des intercommunalités dans le Contrat de Projets État-Région

Contrat de Projets État-Région (CPER 2007-2013)

Les trois principaux EPCI partenaires du CPER contribuent au financement

- Ville et CU de Strasbourg (74,9 M€)
- Ville et CA de Mulhouse Alsace Agglomération (69,5 M€)
- Ville et CA de Colmar (8,6 M€)

Suivi et évaluation

- Suivi du Contrat de Projets, en collaboration avec les collectivités signataires, au sein d'un comité dédié
- Réalisation pour les collectivités d'un bilan annuel d'exécution et d'un tableau de suivi des principaux indicateurs
- Évaluation à trois niveaux: évaluation en continu / évaluations thématiques / évaluation intermédiaire

4. L'implication des intercommunalités dans le Contrat de Projets État-Région

Contrat de Projets État-Région (CPER 2007-2013)

Volonté d'impliquer les intercommunalités dans les différents objectifs

- **Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation**
 - Hypothèse de la mise en place d'un cyclotron médical au sein de la CU de Strasbourg
- **Développer des modes de transport alternatifs au mode routier**
 - Financement d'une étude globale pour le projet de transport collectif en site propre sur l'axe Ouest de l'agglomération de Strasbourg (TSPO) ainsi que de la première tranche interurbaine
 - Prolongement des trams dans les grandes villes (Strasbourg et Mulhouse)
 - Favoriser le transport fluvial de marchandises (notamment déchets ultimes et ordures ménagères de la CU de Strasbourg)
- **Mieux préserver l'environnement**
 - Gestion du cours d'eau Rhin Tortu transférée à la CU de Strasbourg pour la partie territoriale qui la concerne

4. L'implication des intercommunalités dans le Contrat de Projets État-Région

Contrat de Projets État-Région (CPER 2007-2013)

- **Développer l'équilibre territorial et les démarches métropolitaines**
 - Reconversion de friches dans l'agglomération de Mulhouse afin de redynamiser le tissu économique
 - Développement de l'intermodalité dans l'agglomération de Mulhouse en aménageant des pôles d'échanges à proximité des gares et des stations tram-train